VIII.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE
(12 décembre 1949).

Président : M. A. DAIN.

Membres présents. — Les mêmes qu'à la séance précédente.

Rapport de l'Administrateur.

M. MAROUZEAU présente son Rapport sur la situation de la Société :

« La vie de la Société ne s'est pas ralentie au cours de la présente année. Les séances ont été fréquentées non seulement par les membres parisiens, mais aussi par de nombreux collègues de province et de l'étranger. Une visite au Musée de Saint-Germain a réuni de nombreux participants ; l'excursion de Pentecôte à Lille et en Belgique a rencontré le plus vif succès. Les relations avec de nombreux groupements étrangers se sont trouvées resserrées par la constitution de la Fédération internationale des Associations d'études classiques organisée dans le cadre de l'UNESCO. Une des préoccupations du Bureau de notre Société a été de préparer le Congrès international d'études classiques qui se tiendra à Paris en août-septembre 1950.

« Les publications de la Société, Revue, Collection, Mémorial, ont atteint un chiffre de vente élevé ; un bon nombre de cotisations arriérées du fait de la situation d'après guerre ont été récupérées ; ces deux circonstances ont fait que nous avons pu faire face, quoique avec quelque retard, à nos charges financières, mais la situation reste précaire, comme le fait apparaître le tableau des comptes établi par la Trésorière, et le budget de l'année prochaine ne pourra être équilibré sans un relèvement de la cotisation, que l'Assemblée aura à fixer sur proposition du Bureau. »

Comptes de la Trésorière.

Recettes :

Report d'exercice	9,905 fr. » »
Cotisations annuelles	284,626 » »
Intérêt de cotisations rachetées	300 » »
Bénéfice sur vente de la Revue et abonnements	319,944 » »
Bénéfice sur vente du Mémorial	31,200 » »
Bénéfice sur vente de la Collection	23,398 » »
Subvention du Centre de la Recherche	200,000 » »
Remboursement de titres	12,265 » »
Total	881,638 fr. »

Dépenses :

Impression de la Revue 1948 (solde)	518,865 fr. » »
Impression de la Revue 1949 (acompte)	190,000 » »
Achat de papier	40,951 » »
Direction et rédaction de la Revue	5,000 » »
Administration et secrétariat de la Société	5,000 » »
Trésorerie	10,000 » »
Frais de l'éditeur	13,325 » »
Frais de distribution de la Revue	41,790 » »
Poste, frais de bureau et de séances	36,815 » »
Achat de rente	12,667 » »
Total	874,413 fr. » »

Avoir :

Compte en banque	3,222 fr. » »
Compte de chèques postaux	3,529 » »
En caisse de la Trésorière	474 » »
Total	7,225 fr. » »

Balance :

Recettes : 881,638 fr. — *Dépenses :* 874,413 fr. = *Avoir :* 7,225 fr.

— Le Rapport de l'Administrateur et les comptes de la Trésorière sont approuvés par l'Assemblée.

La fixation du chiffre de la cotisation fait l'objet d'un bref échange de vues. Un examen rigoureux de la situation financière et des conditions de publication conduirait à envisager un doublement du chiffre actuel ; l'application stricte du coefficient de cherté de vie exigerait un chiffre plus élevé encore ; mais l'Administrateur expose qu'à son avis, dans un groupement scientifique comme le nôtre, les participants ne doivent pas porter tout le poids des charges de l'entreprise, quitte pour les organisateurs à assurer par une gestion efficace le complément de ressources nécessaire. Le succès de vente obtenu par les publications de la Société doit permettre de fixer au minimum le relèvement de la cotisation.

Tenant compte de ces considérations, l'Assemblée, par un vote unanime, fixe la cotisation pour l'année 1950 à 800 francs pour la France et à 1,000 francs pour l'étranger, différence calculée en fonction des frais de poste et de recouvrement.

L'Assemblée, soucieuse de parer aux embarras de trésorerie, donne mandat à la Trésorière d'exiger le paiement de la cotisation au cours des trois premiers mois de l'année et de considérer comme démission-

naire, donc exclu du service de la Revue, tout membre qui ne se serait pas acquitté avant la fin de l'année courante.

Élections.

Il est procédé au renouvellement statutaire du Bureau ; par un vote unanime, le Bureau est ainsi constitué pour l'année 1950 :

Président : M. A. PIGANIOL.

Vice-présidents : MM. E. GALLETIER et J. HEURGON.

Administrateur : M. J. MAROUZEAU.

Trésorière : Mme S. NOUGARET.

Commissaires aux comptes : MM. P. BOYANCÉ, M. GAUTREAU, Mlle A. FRETÉ, MM. L. NOUGARET, O. CHENNEVELLE, J. ANDRIEU, J. PERRET.